

ne député, l'accepter comme guide pour les années futures, mais il y a trop d'incohérence dans sa manière d'envisager le présent bill pour que je puisse ajouter foi à ce qu'il a dit l'autre jour, ici, et pour que je puisse accepter ses directives. Il ne m'en voudra pas, j'espère. Il a l'esprit large et le cœur à la bonne place. Il me saura gré d'avoir mes coudées franches avec lui. L'honorable député de Labelle s'est prononcé en faveur de l'efficacité du bill n° 4. Laissez-moi, monsieur le président, soumettre à la considération de cette Chambre ce qu'un éminent journaliste disait tout récemment :

La traduction n'est point chose banale ni facile. Il faut, pour y réussir, connaître suffisamment une langue pour être assuré du sens et de l'exacte portée d'un texte; il faut en connaître suffisamment une autre pour être assuré de transcrire, de façon claire, précise, dans des vocables nouveaux, ce sens nettement déchiffré. Tous ceux qui en ont goûté savent que c'est une dure besogne, même s'il s'agit d'un texte courant et qui traite de choses ordinaires. On peut parfaitement saisir, à la lecture, le sens d'un document sans être capable de le traduire convenablement dans sa propre langue.

S'il s'agit d'une matière spéciale, le problème devient, très souvent, d'une extrême difficulté. C'est tout un vocabulaire nouveau qu'il faut acquérir, dont il faut vérifier les détails infinis.

Avec le régime de la décentralisation, qui attache spécialement à tel ou tel service quelques traducteurs, vous avez des gens qui ont un intérêt particulier à approfondir le vocabulaire de leur spécialité. Ils y gagnent, cela va de soi, de faire leur besogne plus vite et plus facilement. Cela devient chez certains une véritable passion. Ils collectionnent les dictionnaires et les revues techniques, et lorsqu'ils ont fait une découverte, ils la classent sur les fiches. C'est une richesse acquise et qui servira demain.

Ce désir de faire toujours mieux a même fait naître un groupement qui s'efforce de perfectionner le vocabulaire technologique.

Si l'on défait cette organisation, si l'on réunit tous les traducteurs dans un grand bureau où l'on demandera à tous de faire, à l'occasion, n'importe quelle traduction, ne craint-on point de frapper à la base même de cette volonté de perfectionnement?

A l'heure actuelle, le traducteur du Service des Mines, par exemple, peut espérer conquérir la maîtrise du vocabulaire de cette industrie. Cela ne dépasse point les capacités d'un homme intelligent, pourvu d'une préparation générale convenable. Il sait qu'une fois conquise cette maîtrise, son travail sera facilité, en même temps qu'amélioré, d'autant. Si vous le jetez dans un grand bureau, pourra-t-il, sera-t-il même tenté d'acquérir cette compétence? Il lui faudrait être spécialisé en tout: cela n'est pas possible, et il ne s'acharnera point à une tâche qui dépasse les forces humaines.

Le résultat final sera de grouper des gens qui sauront un peu de tout, mais qui ne sauront rien à fond.—Nous disons *final*, car la centralisation, si elle diminue le goût et les moyens

de perfectionnement, n'enlèvera point aux spécialistes actuels leur valeur propre, et nous imaginons qu'on essaiera d'utiliser à fond leurs services. Mais alors pourquoi les arracher au milieu où ils ont l'habitude de travailler, où ils ont tous les moyens de se perfectionner, de hausser encore leur valeur?

La spécialisation des traducteurs serait, à brève échéance, appelée à disparaître. A peine pourrait-elle se maintenir jusqu'au retrait ou à la disparition de la présente génération de traducteurs spécialisés.

Il ne faut pas être très renseigné pour comprendre qu'un traducteur qui est habitué à faire de la traduction au ministère de l'Agriculture, qui s'est spécialisé dans ce qui a trait aux semences, ou à l'aviculture, ou aux différents engrais chimiques, ne peut pas devenir un traducteur émérite si on le transporte au ministère des Mines ou au département du génie civil.

L'honorable député de Labelle s'est plaint l'autre jour du fait que dans les bureaux de traduction un certain nombre d'employés ne travaillaient pas tout le temps. Il a dit même, pour appuyer son argument, qu'un certain traducteur avait traduit en un an 149 pages tandis qu'un autre dans le même temps avait traduit mille et quelques pages, etc.

Je tiens à dire tout de suite, monsieur le président, que les chiffres qu'il a cités ne me paraissent pas exacts. J'ai bien hâte que le comité qui enquêtera sur les conséquences de ce bill nous présente son rapport. Je suis même convaincu que certains chiffres ont été falsifiés, non pas par l'honorable député de Labelle, car il est un homme, à mon point de vue, très consciencieux, mais par ceux qui les lui ont fournis. Et la preuve, je la trouve dans ceci: c'est que celui qui a pu traduire 1076 pages dans son année est employé au ministère du Commerce et des statistiques. Il n'est pas juste de comparer le travail d'un traducteur à la statistique avec le travail du traducteur employé au ministère des Mines. L'employé du service de la statistique n'a souvent à traduire que des chiffres, et les chiffres se traduisent, en anglais comme en français, d'une façon semblable. Il ne faut pas être bien fûté pour savoir que les item du tarif, à partir du n° 1 jusqu'au n° 1200, se traduisent en anglais par 1 jusqu'à 1200, sans qu'on soit obligé de chercher dans son dictionnaire. Tandis que le traducteur employé au service des Mines doit se servir de termes techniques; son travail est beaucoup plus compliqué, beaucoup plus difficile, et il est obligé parfois de se livrer à beaucoup plus de recherches. D'ailleurs, je me sers encore d'un argument de l'honorable député de Labelle: N'a-t-il pas dit lui-même que, lorsqu'il faisait la traduction de ses discours, il lui est arrivé de passer jusqu'à deux heures sur le même mot pour trouver le